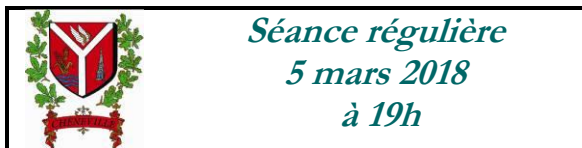


MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance régulière, tenue le 5 mars 2018, à 19 h, est présidée par le maire, monsieur Gilles Tremblay, en présence des conseillers suivants: monsieur Gaétan Labelle, madame Nicole Proulx Viens, monsieur Maxime Proulx Cadieux, madame Sylvie Potvin et monsieur Yves Laurendeau.

Absence motivée : monsieur Normand Bois

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Suzanne Prévost, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Gilles Tremblay constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 19h devant 4 personnes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PROCÈS-VERBAL

2018-03-048

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-03-049

Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 5 février 2018

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 5 février 2018;

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte le procès-verbal ci-haut mentionné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PAROLE AUX PORTEURS DE DOSSIERS

4. RAPPORT DU DÉPARTEMENT D'URBANISME

Le rapport en urbanisme et la liste des permis ont été déposés pour le mois de février 2018.

5. DOSSIERS À TRAITER

5.1. 2018-03-050

Dépôt de la liste des immeubles devant être vendus en ventes pour taxes en 2018

ATTENDU QUE la directrice générale, madame Suzanne Prévost, soumet au Conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières dues à la municipalité, à la date du 14 juin 2018, afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code municipal de la Province du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Ledit état soit et est approuvé par le Conseil et que la directrice générale, madame Suzanne Prévost soit et est enjointe de prendre les procédures requises aux fins de faire vendre par la municipalité régionale de comté (MRC) de Papineau tous les immeubles de la municipalité de Chénéville dont les taxes foncières et autres impositions qui les grèvent n'ont pas été payées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2. 2018-03-051

Autorisation à enchérir et acquérir certains immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes

ATTENDU QUE la municipalité de Chénéville peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales, et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal;

ATTENDU QUE certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement de taxes et ce, selon la résolution portant le numéro 2018-03-050;

ATTENDU QUE le Conseil croit opportun d'autoriser la secrétaire-trésorière, directrice générale ou un représentant à enchérir et acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

Conformément aux dispositions du Code municipal, le Conseil de la municipalité de Chénéville autorise la directrice générale Madame Suzanne Prévost ou sa représentante, Madame Sylvette Lavergne à enchérir pour et au nom de la municipalité, certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 14 juin 2018, et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3. 2018-03-052

Amélioration du réseau routier / Aide financière de 10 000.00 \$ - dossier #00026395-1-80103 (07) -2017070636

ATTENDU QU' une aide financière de 10 000.00 \$ nous a été accordée pour des travaux routiers sur les rues Guillaume et Pilon;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont maintenant finalisés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise madame Suzanne Prévost à faire parvenir au Ministère des Transports tous les documents requis pour que le paiement de la subvention accordée nous soit versé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4. 2018-03-053

Amélioration du réseau routier / Aide financière de 15 000.00 \$ - dossier #00025978-1-80103 (07) -201706166

ATTENDU QU' une aide financière de 15 000.00 \$ nous a été accordée pour les travaux routiers sur les montées du 4^e Rang, du 5^e Rang, du 7^e Rang, Dumouchel, Racicot, du chemin Bédard et de la Petite montée du 4^e Rang;

ATTENDU QUE les travaux sur les montées précitées sont maintenant finalisés pour l'année 2017-2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise madame Suzanne Prévost à faire parvenir au Ministère des Transports tous les documents requis pour que le versement de la subvention accordée pour 2017-2018 nous soit payé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5. 2018-03-054

Choix du prestataire de services pour les travaux sur la montée Vinoy

ATTENDU QU' un appel d'offres a été émis pour les travaux à effectuer sur la montée Vinoy Ouest dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet redressement des infrastructures routières locales (RIRL) ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports (MTMDET);

ATTENDU QUE le résultat d'ouverture des soumissions du 1^{er} mars 2018 est le suivant, taxes incluses :

-Pavage COCO (COCO Paving Inc.)	508 405,08 \$
-Uniroc Construction inc.	399 272,19 \$
-Pavage Multi-Pro Inc.	466 327,26 \$
-Pavage Inter Cité	392 444,17 \$
-Construction Edelweiss Inc.	453 557,71 \$
-LEGD Inc.	440 853,36 \$
-Eurovia Québec Construction Inc. (Outaouais)	417 603,22 \$

ATTENDU QUE les documents exigés à l'intérieur du devis de soumission sont présents et réglementaires pour tous les soumissionnaires;

ATTENDU QUE le service d'ingénierie de la MRC Papineau a analysé toutes les offres reçues et nous recommande de choisir Pavage Inter Cité au montant de 392 444,17 \$ taxes incluses ;

ATTENDU QUE tout manquement à l'une des conditions énumérées dans le cahier de charge peut rendre nul et sans effet le contrat en vigueur;

ATTENDU QUE l'octroi du contrat est conditionnel à l'obtention de la lettre d'octroi par le Ministère du Transport, Mobilité durable et Électrification des transports (MTMDET) dans le cadre de la subvention du programme RIRL (Réhabilitation du réseau routier local) ainsi qu'à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

Le Conseil de la municipalité de Chénéville choisisse Pavage Inter-Cité comme prestataire de services pour les travaux à effectuer sur la montée Vinoy Ouest;

QUE,

Les travaux soient financés par règlement d'emprunt;

QUE,

La présente résolution soit envoyée au MTMDET.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6. 2018-03-055

**Avis de motion et présentation projet – Règlement 2018-086 –
Règlement d'emprunt travaux montée Vinoy Ouest**

ATTENDU QU' en vertu de l'article 445 du Code municipal, un avis de motion doit précéder l'adoption d'un règlement;

ATTENDU QUE le projet de règlement 2018-086 décrète une dépense de 358 353,84 \$ et un emprunt de 322 518,45 \$ pour des travaux sur la Montée Vinoy Ouest subventionnés à 90%

par le Programme Réhabilitation du réseau routier local (PRRL) – Volet redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports (MTMDET);

ATTENDU QU' un projet de ce règlement est présenté séance tenante;

Monsieur Gilles Tremblay, maire, donne avis de motion que lors d'une séance ultérieure, il y aura adoption du règlement d'emprunt 2018-086 relatif aux travaux sur la montée Vinoy Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.7. 2018-03-056

Achat d'accessoires pour tracteur John Deere

ATTENDU QUE la municipalité a fait l'acquisition d'un tracteur John Deere en décembre 2016 pour mener à bien les différents projets de voirie et d'entretien de la municipalité;

ATTENDU QUE des accessoires supplémentaires, soit un broyeur à branches, une lame et une paire d'ailes pivotantes, augmenteraient les tâches possibles d'exécuter avec le tracteur;

ATTENDU QUE le Groupe JLD-Laguë de Ste-Agathe soumissionne pour un montant de 6 000.00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'achat des accessoires énumérés ci-haut pour le tracteur John Deere chez le Groupe JLD-Laguë de Ste-Agathe pour un montant de 6 000.00\$ plus les taxes applicables;

QUE,

La dépense soit prise dans le compte #02-70160-524, dont un montant de 524.00\$ financé par le surplus non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.8. 2018-03-057

Autorisation signature contrat – Souper festif du maire et expo d'autos – Portion musicale

ATTENDU QUE dans le cadre de la fin de semaine d'activités qui aura lieu les 14 et 15 juillet 2018, un contrat de service pour le Brian Harbec Band doit être signé pour la portion musicale de l'événement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville mandate monsieur Gilles Tremblay, maire et madame Suzanne Prévost, directrice générale pour signer le contrat de service au nom de Municipalité de Chénéville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.9. 2018-03-058

Résolution contre la vague d'élimination de guichets automatiques et de fermetures de points de services de Desjardins en Outaouais

ATTENDU QUE le Mouvement Desjardins a annoncé l'élimination des guichets automatiques de Plaisance, Notre-Dame-de-la-Salette et de Ripon;

ATTENDU QUE le Mouvement Desjardins a de plus annoncé la fermeture du point de services de Notre-Dame-de-la-Salette, afin de centraliser ses opérations à Val-des-Bois;

ATTENDU QUE cette vague d'élimination de guichets automatiques et de fermetures de points de services dure depuis plusieurs années et ne semble pas tirer à sa fin;

ATTENDU QUE cette vague cause des remous en Outaouais et ailleurs au Québec;

ATTENDU QUE cette vague vise principalement les petites localités;

ATTENDU QUE cette vague contribue à la dévitalisation de nos régions;

ATTENDU QUE cette orientation va à l'encontre de la mission et de la raison d'être du Mouvement Desjardins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville signifie aux autorités du Mouvement Desjardins sa vive opposition à cette vague d'élimination de guichets automatiques et de fermetures de points de services en Outaouais et ailleurs au Québec;

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville demande que le Mouvement Desjardins redevienne, comme par le passé, un important partenaire financier et bon citoyen corporatif pour toutes les petites localités du Québec;

QUE,

Une copie de cette résolution soit transmise à monsieur Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, à monsieur Pierre Perras, vice-président du conseil régional Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec, à monsieur Philippe Harkins, directeur général de la Caisse du Cœur-des-Vallées, à monsieur Alexandre Iracà, député de Papineau et à monsieur Denis Légaré, maire de Notre-Dame-de-la-Salette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.10. 2018-03-059

**Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local –
Compensation de base aux municipalités 2017**

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 106 167.00 \$ pour l'entretien du réseau routier pour l'année civile 2017;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QUE la dépense voirie pour l'entretien du réseau routier 2017 est de 134 902.66 \$ et que la dépense des travaux hivernaux du réseau routier est de 68 799.23 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le Conseil de la municipalité de Chénéville informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. CORRESPONDANCE

C-001 Demande de salle sans frais – Service des incendies – Changement de journée

2018-03-060

Demande de salle sans frais – Service des incendies - Changement de journée

Monsieur Maxime Proulx Cadieux, conseiller, se retire pour ce point.

ATTENDU la résolution 2014-12-296, qui donne accès au gymnase pour le service des incendies pour l'organisation d'une activité Hockey-Balle un jeudi par mois;

ATTENDU QU' un changement d'horaire est demandé par les pompiers, soit le premier lundi du mois de 20h à 21h30;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le changement d'horaire demandé par le service des incendies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-002 Demande de commandite – Randonnée de motos – Résidence Le Monarque

2018-03-061

Randonnée de motos pour la Résidence Le Monarque

ATTENDU QUE la troisième édition de la Randonnée de motos de la Résidence Le Monarque aura lieu le 21 juillet 2018, sur tout le territoire desservi par la résidence;

ATTENDU QUE nous pouvons les soutenir de plusieurs manières telles que :

- Commandite au montant de 100.00 \$, incluant logo et nom sur affiches de commanditaires le jour de l'événement
- Commandite au montant de 125.00\$, incluant nom et logo plusieurs semaines avant l'événement et à plusieurs endroits
- Don au montant de notre choix;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise une commandite au montant de 100.00\$;

QUE,

La dépense soit affectée au compte #02-70290-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-003 Demande de salle sans frais - Alliance Alimentaire Papineau – Cuisines collectives

2018-03-062

Demande de salle sans frais – Alliance Alimentaire Papineau – Cuisines collectives

ATTENDU QUE l'Alliance Alimentaire Papineau organise et supervise des cuisines collectives dans plusieurs municipalités de Papineau;

ATTENDU QUE des citoyens de Chénéville sont intéressés à créer un groupe dans la municipalité;

ATTENDU QUE l'Alliance Alimentaire Papineau demande le prêt d'une cuisine à raison de deux soirs par mois ainsi que l'accès à un espace de rangement permanent pour ranger les outils de cuisine utilisés par le groupe;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le prêt de la cuisine du Centre St-Félix-de-Valois selon les disponibilités du local et les modalités décrites ci-dessus pour la tenue de cuisine collective et autorise également un espace de rangement à cet endroit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-004 Demande de salle sans frais – CR3A Papineau – Formation proches aidants

2018-03-063

Demande de salle sans frais – CR3A Papineau – Formation proches aidants

ATTENDU QUE le Comité Régional Troisième Âge Papineau (CR3A Papineau) organise une formation qui s'adresse aux proches aidants de notre secteur, le tout se déroulant sur 3 journées, en mai prochain;

ATTENDU QUE le CR3A Papineau demande le prêt d'une salle gratuite pouvant accueillir environ 10 personnes ainsi qu'un écran pour projecteur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le prêt de la salle du haut du Centre St-Félix-de-Valois pour les journées de formation ainsi que le prêt de l'écran portatif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-005 Demande de commandite et affichage sur PMV – Chorale Le Chœur de Pom

2018-03-064

Demande de commandite et affichage sur PMV – Chorale Le Chœur de Pom'

ATTENDU QUE la chorale Le Chœur de Pom' de la Petite-Nation présente un concert à l'église St-Félix-de-Valois le samedi 26 mai 2018 à 19h30;

ATTENDU QUE la chorale sollicite l'appui financier de la municipalité en offrant des publicités dans le programme qui sera remis aux spectateurs;

ATTENDU QUE la chorale demande également de pouvoir annoncer leur spectacle sur le panneau d'affichage électronique (PMV) de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'affichage sur le PMV, selon la disponibilité de celui-ci. Par contre, il ne donnera pas suite à la demande d'aide financière, puisque la liste de dons pour l'année 2018 a déjà été adoptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-006 Demande de salle sans frais – Club Quad Petite-Nation – Réunions mensuelles

2018-03-065

Demande de salle sans frais – Club Quad Petite-Nation – Réunions mensuelles

ATTENDU QUE les membres du Club Quad de la Petite-Nation se réunissent une fois par mois;

ATTENDU QUE le Club demande le prêt d'une salle gratuite pour y tenir ces réunions;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le prêt de la salle du haut du Centre St-Félix-de-Valois pour les réunions mensuelles du Club Quad de la Petite-Nation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-007 Signature entente de location de salle – Lexis Média

2018-03-066

Autorisation de signature entente de location de salle – Lexis Média

ATTENDU QU' une demande pour la location d'un local au Centre St-Félix-de-Valois a été faite par Lexis Média, le groupe propriétaire, entre autres, des journaux La Petite-Nation et Le Bulletin;

ATTENDU QUE la municipalité désire signer une entente pour la location de ce local;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise madame Suzanne Prévost, directrice générale et monsieur Gilles Tremblay, maire à signer l'entente pour la location d'un local à Lexis Média.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. VARIA

A) Décès de Mme Eva Huguet-Latour - Don – Fondation Santé de Papineau

2018-03-067

Décès de Mme Eva Huguet-Latour - Don – Fondation Santé de Papineau

ATTENDU QUE le décès de Mme Eva Huguet-Latour, mère d'une employée de la bibliothèque, est survenu récemment;

ATTENDU QUE la famille apprécierait des dons à la Fondation Santé de Papineau (CHSLD Petite-Nation);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le versement d'un don à la Fondation Santé de Papineau (CHSLD Petite-Nation) au montant de 50\$ à la mémoire de la défunte;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 02-70290-970 et financée par le surplus non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

B) Camp de jour 2018

2018-03-068

Camp de jour 2018

ATTENDU QU' il n'y aura pas de camp de jour à Chénéville à l'été 2018;

ATTENDU QUE les municipalités environnantes offrent des camps de jour;

ATTENDU QU' afin d'aider financièrement les parents des enfants de Chénéville, le conseil propose une aide financière pour l'inscription à un camp de jour de la région, selon les conditions suivantes :

-les parents devront fournir la preuve que l'enfant et le parent sont résidents de Chénéville;

-les parents devront fournir la preuve d'inscription (facture) à un camp de jour de la région, soit Ripon, St-André-Avellin ou Montpellier;

- l'aide financière sera payable sur preuve de fréquentation (formulaire) du camp, après le début de celui-ci;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise qu'un montant de 75.00\$ soit offert aux parents des enfants chénévillois inscrits à un camp de jour, à concurrence de 35 subventions offertes sur le principe du premier arrivé, premier servi;

QUE,

La subvention soit payable sur réception de tous les documents demandés;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 02-70193-447.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. ACCEPTATION DES COMPTES ET VIREMENTS DE CRÉDITS

2018-03-069

ADOPTION DES COMPTES ET VIREMENTS CRÉDITS

Il est proposé par madame Sylvie Potvin

QUE,

Le conseil adopte les chèques numéro # 10195 à # 10223 nécessaires au paiement des comptes présentés à la « LISTE DES DÉBOURSÉS » en date du 28/02/2018 et dont le total se chiffre à **77 349.24 \$** ainsi que la liste des prélèvements à la même date et dont le montant se chiffre à **25 782.24 \$**;

L'émission des chèques et les prélèvements représentent un montant total de **103 131.48 \$**, somme qui est et sera acquittée pour et au nom de la Municipalité de Chénéville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je soussigné, sec. trés. certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-hauts énumérées ont été autorisées.

Suzanne Prévost, Directrice générale

8. ACCEPTATION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

2018-03-070

ADOPTION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens

QUE,

Le conseil adopte le rapport des salaires nets du mois de février 2018 au montant total de **20 932.24 \$**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. PAROLE AU PUBLIC

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

2018-03-071

Levée de la séance

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens
et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 19h40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Gilles Tremblay, Maire

Suzanne Prévost, Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Je soussigné, Gilles Tremblay, maire de la municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.